

Cette cérémonie fut suivie d'une fête semblable dans le quartier de Saint-Médard. Le prince-évêque, accompagné du clergé, de ses gentilshommes, du magistrat et du peuple de Dinant « en très grande presse » passa la Meuse et alla poser la première pierre du Couvent des Capucins — aujourd'hui l'hospice — dont il venait d'autoriser l'installation, le 27 avril de l'année précédente (1).

Le lendemain, 21 avril, Ferdinand de Bavière, heureux de l'accueil que lui avaient fait les braves Dinantais, reprenait la route de Liège, qu'il regagna par bateau, en passant à Namur et à Huy : les bateliers dinantais l'y reconduisirent.

Toutes ces fêtes, toutes ces réceptions grevèrent singulièrement les finances, déjà fort peu prospères de la ville de Dinant, qui dut emprunter de l'argent pour liquider une partie de ces dépenses. Les comptes que nous publions en partie, accusent une dépense totale de 4.004 florins 4 patars 6 deniers.

On y verra les frais de bouche faits chez le bourgmestre Tabollet, les fournitures pour la préparation des festins offerts au prince-évêque, les ouvrages de peintures, de remise à neuf, de nettoyage de la ville, les sommes payées pour les cadeaux offerts au prince, les dépenses pour les illuminations, la poudre, les armes, les enseignes, les notes des hôteliers, les gratifications accordées à des personnes qui s'étaient dévouées pour organiser quelques jeux, aux compagnies qui avaient servi de gardes d'honneur.

Ainsi débutait, dans la joie, ce règne qui devait finir dans la guerre civile et la ruine des libertés de la vieille cité-capitale. On était loin du souhait du naïf greffier qui nous a conservé la description de cette joyeuse entrée et qui terminait son récit : « Dieu fasse par sa grâce et sa miséricorde que le tout réussisse à heureuse fin ! ».

DD. BROUWERS.



ANNEXES.

Pour la Joyeuse Entrée de Son Alteze reverendissime Prince de Liège.

EXPOSITAS faits par Monsieur le Burghemestre Tabollet à la susdite
Joyeuse Entrée quy at esté le XIX^e d'april 1614.

- A Henry Sibert pour poisons par luy vendus, 92 florins.
A la femme Chabot et à la feme du Juwea pour des tructes, 3 fl. 5 patars.
Le 18^e d'apvril achapté encore des poisons pour 27 patars, et des mousselles (1) pour 6 p.
Encore à la femme Chabot et à la vefve du Juwea, pour des tructes, 5 fl.; à ung serviteur apportant une tructe, une perche et quelques autres poissons, que Monsieur le prélat de Leffe at fait présent, et unne grande carpe de Meuze que Perpète Noizet at aussy fait présent, 12 p.
Pour des ayons et une tructe, 8 p.
A Anne de Linchamps pour anguilles et autres poissons, 3 fl. 2 p.
A ung poissonneur de Namur pour poissons par luy vendus, 8 fl.
Pour des écrevisses, 25 p.; encore des tructes pour 25 p.
A François Noel 23 livres de molue à 2 pat. la livre, 46 p.
A luy mesme encore 12 livres, 24 p.; pour demy cent de sozez, 26 p.
A ung serviteur ayant aporté des tructes que le bailleur d'Antée faisoit présent, 6 p.
A Franchois Noel pour 20 livres et trois quartrons de fromages de brebis et demy rez de sel et autres menutes, 11 fl. 19 p. 3 quart.
Au dit François pour del larme, 1 1/2 p.; pour 5 quartrons d'œufs, 27 1/2 p.
A la vefve Deslin pour une cuvelle de burre à 19 fl. le cent poisant, après avoir déduict la cuvelle, 122 1/2 l., 23 fl. 5 1/2 p.; pour porter icelle cuvelle payé, 2 pat.; pour encore 5 quarterons d'œufs, 27 1/2 p.
Pour 5 pots de vinaigre à la maison Lampy, 20 p.; pour trois onces d'oregnes de la maison Melart, 8 p. 3 q.
A Marguerite Catton pour des poires, 8 p.; pour 3 citrons, et ung port parmy, 3 p.
A la vefve Jehan Menu pour une pinte d'eaue rose, 11 p.; pour encore des œufs, 22 1/2 p.
A Perpète de Halloy pour 59 livres de cif, 14 fl. 7 p. 15 deniers.

(1) Cf. *Mostier*, dans *GRANDGAGNAGE*, II, 138.

(1) *Ibidem*, t. IV, p. 357.

- A la vefve Jehan Marcq pour en avoir fait des chandelles, 37 p.
 Pour de la salade, 1 1/2 p.; à la fille Marg. Catton pour delle jotte et salade, 20 p.; pour beurre nouveau et œufs, 4 fl. 18 p.; pour deux livres de beure frais, 9 p.; pour rosmarin, 17 p.; pour un cent d'œufs, 20 p.
 Pour deux cappons, 28 p.; pour 2 cocqs d'Inde et une pouille, 10 fl. 3 p.
 A Nicolas Jehenneau pour 28 1/2 livres de lard par luy vendu à 5 1/2 p. la livre, 7 fl. 16 p. 3 q.
 A Jehan de Halloy l'ainé pour la moitié d'ung mouton, 3 fl. 6 p.
 A Toussain Chabouteau pour la moitié d'ung mouton, 50 p.
 A la veuve Perpete de Halloy pour 17 1/2 l. de chaire de porcq, 43 fl. 3 q.
 A Franchoy Chabouteau pour ung cartier de mouton, 35 p.
 A Perpete Chabotteau pour 24 1/2 l. de chaire de porcq, 3 fl. 10 p. 9 d.
 A Perpete de Jemechine pour 2 couples et demy de pigeons, 17 1/2 p.
 A Jehan Grosier pour 3 couples et demi de pigeons, 26 p.; idem à Jehan Levache, 24 p.; pour un levro, 7 p.
 A Jehan de Halloy l'ainé pour 6 chappons, 5 fl.; pour 3 couples de chappons, 3 fl. 12 p.; pour une pouille d'Inde, 32 p.
 A Franchoy Chabotteau pour 3 couples et demy de poulets, 42 p.; pour 6 langues de bœufs, 46 p.
 A Loys de Halloyx pour 2 gabris, 50 p.; pour 5 conchons, 5 fl. 12 p. 1/2.
 A Jehan de Halloy l'ainé pour 2 agneaux, 3 fl. 15 p.; pour ung agneaux, 53 p.; pour 2 moutons à Jehenne Libert 11 1/2 fl.; pour 4 lapins et ung levro, 46 p.; pour 2 veaux et 2 moutons, 25 fl.; pour un veau, 3 fl. 15 p.
 Pour 87 livres de chaire de bœuf, 11 l. 8 p. 3 d.
 A Jehenne Sibert pour 4 cabris, 5 fl. 10 p.; pour 56 livres de chaire de bœuf, 6 fl. 6 p.; à Loys de Halloy pour la moitié d'un veau et ung mouton, 7 1/2 fl.; pour 2 cabris, 55 p.; pour 1 veau, 3 1/2 fl.; pour la moitié d'ung veau, 35 p.
 A l'espeuze Jehan de Honnay pour divers volages, beure et plusieurs autres menutes, 18 fl. 10 p. 1 q.
 A Agnes Emond pour ung lièvre et une becasse, 12 p.; pour 1 cocq d'Inde, 3 fl.; pour 4 chappons, 52 p.; pour une couple et demye de perdrix, 33 p.
 A Anne Contraire pour pain blanc, 10 fl. 8 p.
 A Loys de Halloy pour 2 livres de suif, 10 p.; pour 1 cartier de mouton et la moitié d'ung cabri, 50 p.; pour la moitié d'un cabry porté en la maison Franchoy Dellecourte, 15 p.
 A Jehenne Sibert pour 85 l. de chaire de bœuf, 10 fl. 13 1/2 p.; pour 2 quartier de mouton, 3 fl.
 A Guilleame de Jullers. Premier pour ung pot et demy et demye pinte d'huile d'olive, à 27 patars le pot, 44 p.; du saffran pour 5 p.; demy onse de canelle, 2 p.; une livre de canelle sucrée, 22 p.; ung quarteron de drageries sucrées de couleur, 6 p.; une livre de roisin de Tarce, 7 p.; 2 livres d'annis sucré, 9 p.; encore demy pot d'huile d'olive, 13 1/2 p.; 4 livres et demye de sucre, 3 fl. 7 1/2 p.

- A Jehan Bidart, à Namur. Premier pour 4 langues de bœufs, 2 fl.; 13 os à la moelle, 32 p.; 4 douzaines de pieds de moutons, 2 fl.; 4 panses de moutons, 10 p.; 12 cents de galettes, 3 fl.; 3 livres de farine de ry, 24 p.; 4 onces de kusblack (1), 8 p.; pour les avoir porté, 16 p.; et pour bonté d'argent, 34 1/2 p.
 A Jean de Harcamp, à Namur : ung quartron d'or battu, 12 p.; ung quartron d'argent, 6 p.; 2 livres de farine de ry, 16 p.; 6 1/2 onces de huysblat, 18 p.; 3 onces d'huile d'amandes douces nouvelles, 12 p.; une once de gomme Dragaganthe (2), 3 p.; pour bouté d'argent, 10 p.
 A damoiselle Margueritte Pyret, 12 marcepain, 15 fl.; 5 livres et 6 onces de fin sucre, 4 fl. 11 1/2 p.; 14 l. de sucre de banque, 13 fl. 6 p.; 2 livres de canelle romaine, 3 fl. 12 p.; 25 limon sallez (3), 66 p. 6 d.; 20 livres de prune, 45 p.; 6 l. corentien, 42 p.; 6 l. parmisian, 6 fl.; 6 l. capres, 4 fl.; 8 q. d'olives, 8 fl. 16 p.; 6 l. de succades secq, 12 fl.; 6 1/2 l. d'estrugeon, 7 fl. 16 p.; des anchoues (4) pour 3 fl.; 2 l. de purnelle secque, 57 p.; 6 l. de paste de Genne, 19 p.; 2 l. de dattes, 2 fl.; 1 l. de noix moscade, 3 fl.; 1 l. cloux de giroffle, 4 1/2 fl.; 1/2 l. de safiran, 1 fl. 10 p.; 2 l. canelle courte, 4 fl. 4 p.; 6 l. de sucre en poudre, 4 fl. 12 p.; 2 l. canelle longue, 4 fl. 16 p.; 8 l. d'amandes seques, 3 fl. 12 p.; ung cent et demy d'oranges, 6 fl.; 20 citrons, 3 fl. 10 p.; 6 l. succades fresches, 7 fl. 16 p.; 6 l. fin biscuyt, 4 fl. 4 p.; 1 l. de fleure, 4 fl.; 2 l. de gengembre, 16 p.; 1 l. de poive, 1 fl. 6 p.; 4 l. jambons de Mayence, 15 fl. 8 p.; 3 l. rosqmelle, 2 fl. 2 p.; 3 l. rosqmelles à 4 cornettes, 2 fl. 17 p.; pour des banses et thonelet, 1 fl. 15 p.; 3 l. de biscuitte de taille, 3 fl. 6 p.
 A Franq Bertho. Les armoiries de Sa Majesté impériale doubles, 16 fl.; item de Son Alteze de Liège, 16 fl.; le Peron avec l'image Nostre Dame et Saint Perpette, 16 fl.; les armoiries de la ville, 16 fl.
 Item 5 livres de fructage, 20 fl.; 1 l. canelle romaine, 1 fl. 16 p.; 1 l. long grains sucre oranges, 1 fl. 4 p.; 1 l. de cloux sucré, 1 fl. 6 p.; 1 l. banquet d'Espagne, 1 fl. 6 p.; 1 l. grosse coriande lise, 1 fl.; 3 l. alcos, 12 fl.; 1 l. alcospellerie, 5 fl. 10 p.; 6 dousaines pipes, 3 fl. 8 p.; pour une grande mande, 12 p.
 Monsieur de Bosut at fait présent d'ung colimoge; mademoiselle relicte feu monsieur Tabollet, ung panon.
 A prédit Berto pour ses vacations d'avoir envoyé les parties que dessus et et pour voiture, pour despens en chemin, 14 fl.
 Pour ung messagier venant de Liège, 4 fl.
 Pour 10 brocques tournantes, 3 patars.
 A la veuve maistre Bernard pour cincque pot de terre, 12 1/2 p.

(1) Colle de poisson.

(2) Agragante.

(3) Espèce de fruit conservé.

(4) Anchoix.

- A Stassin pour avoir esté à Maisier ⁽¹⁾ et en Ardenne, cercher poulet et venoison, 4 fl.
- Pour la porte de 2 aimes de vin blan du rivage en la maison monsieur Tabollet, 10 p.
- Pour 2 mains de papier et 1 botte de filet en la maison Johan Gillet, 6 p.
- Encore à la veufve maistre Bernard, des pots de laict, 56 p. 1/2.
- A Nicollas Regnault pour une dousaine et demye de verre, 7 1/2 p.; encore pour verres à boire cervoises, 18 p. 6 d.; à Jehenne Martin, des jusses, 15 pat.; à Jehan Gillet pour 4 lorches, 3 fl.
- A Wathier Simon pour avoir esté à Huy avec les batteau de S. A. affin retirer les hardes que l'on avoit mis en batteaux pour le service de S. A. et avoir servy à la courte, 3 fl. 5 p.
- A Jacques Lallemand pour 3 journées allant à Bouillon et 3 journées servy à la courte, 4 fl. 16 p.
- A Henry de Honnay pour avoir racomodé les lits ou couches et pour cloux, 20 p.
- A six manouvriers ayant travaillé à chemin de Froidvaux, 8 fl. 2 p.
- A Mre Jean, cuisinier de Namur, et à ses 2 fils pour avoir travaillé et acomodé la viande sur les batteau à Huy, 50 fl.
- A l'argentier de S. A., 4 fl. 5 p.
- Pour les despens des cuisinier et de Wathier, Simon et Hennelle retournant de Huy sur la nef marchande à Namur et de Namur à Dinant, 4 1/2 fl.
- A l'escuyer trenchant, ung bas de soy de 18 fl.
- A Jenon Bilko et Elis pour leurs paines d'avoir assisté à la cuysine, 10 fl.
- A elle même pour pain qu'elle at délivré, 23 fl.
- Pour ung muid d'espeaute pour fayre pasté et tartes, 4 fl.
- A Jehan Jentis, marchand de vin, suivant sa lettre, pour deux tonneaux de vin envoyé par Perett, l'un d'une aime et 2 stiers à 72 fl., l'autre contenant 1 aime et 8 stiers à 54 fl. l'aime, le tout ensemble avec les tonneaux, menage à la barque, et cuvelier, 161 fl. 16 p.
- A Peret pour la voiture du dit vin, des espiceries et tapis printes, 2 fl.
- A Namur pour 60^e, 12 pat.
- Pour 2 poinsons et demy de vin d'Ays, 180 fl.
- Pour 1 poison et demy de bierre, 10 fl. 15 p.
- A demoiselle Jehenne Piret pour vin qu'on at heu en sa maison, 38 fl. 12 1/2 p.
- Pour douse plats d'argent poisant 24 marcks à 25 fl. la marck, présentéz à S. A., 600 fl.
- A Jehan Levache pour la façon à raison de 5 patars l'onçe, 48 fl.
- Pour 2 clef d'argent présentéz à S. A. pour clef de ville, lesquelles S. A. at confidemment remis es mains des bourgmestres, poisantes 5 onces et 12 esterlins, 17 fl. 8 p.; pour la façon, 28 p.

⁽¹⁾ Mézières, département des Ardennes, France.

- Pour cristals et autres verres cassés, 8 fl. 5 p.
- A Hubert Godissal pour unze vannée de charbons à 19 1/2 patars chacune et pour quelques services de luy et ses confrères porteurs, 12 fl. 14 1/2 p.
- A Jehan Hughin pour 2 moutz de lengnes portés en la maison Monsieur Tabollet, 8 fl. 2 p.
- A Wespain pour 3 1/2 aulnes de blancq cartecque et ung satin de soye blanche pour l'enseigne des batteurs, 3 fl. 1 1/2 p.
- A Jehan de Haulx pour 2 aulnes, demye tierce moins, 27 1/2 p.
- A Guillaume de Brumaigne pour 2 aulnes et demye de cartecque, 46 1/2 p.
- A cuisinier de Leffe pour avoir adsisté à la cuisine, 4 1/2 fl.
- A la maison de Monsieur Tabollet pour 4 chevaux servans à la personne du prince, logés en sa maison; à la mesme maison, 28 dousaine de plats et argenterie; pour fruicts, pour fagots, pour lingnes, accordés 100 fl.
- Pour louage de platz et asiettes, hastiers et paiesles à rostir, 30 p.
- A Rock Groingnart pour 6 douzaines de platz et trenchoirs ⁽¹⁾, 20 p.
- A la feme Jacque Lallemand pour avoir curé 34 nappes, 28 dousaines de serviettes, 21 payres de linceux, 17 ticles, 4 tuailles de drechoir, 6 draps de main, 8 fl.
- A Henry de Honnay, pour 2 chassis des armoiries de S. A., l'ung mis à la grande église et l'autre à la maison de ville, 4 fl.
- A Jehan Pierson pour lowaige de chandeliers, 18 p.
- A Perpete Couvreur et son fils pour avoir pendant l'aprest dudit banquet tenu estatz des partyes que dessus, 10 fl.
- A Johan Istas pour avoir racomodé l'enseigne des batteurs, 34 p.
- A Mademoiselle Bydart, *idem*, 4 fl.
- Pour 6 chapeau de livrée aux serviteurs de ville.
- Pour ung hastier de la maison des batteurs qui a esté perdu, 47 p. ⁽²⁾.

AUTRES EXPOSITAS par le burghemestre Loyr à la susdite joyeuse

Entrée de S. A.

- Premier pour 1 quartier de cerf, 6 fl.; 1 chevroux, 6 fl.; ung grand cocq d'Inde, 5 fl.; 2 pouilles d'Inde, 5 fl.; pour les mettre en paté avec soille, vinaigue, vin et burre, 17 fl.; pour 4 lièvres, 3 fl.; 8 chappons, 5 fl. 15 p.; ung levero, 9 fl.; pour 6 pouilles envoyées avec les parties susdites en la maison monsieur Tabollet, 2 fl. 8 p. Somme 50 fl. 9 p.
- Pour 2 grandes mandes servantés à la decerte des tables, 2 1/2 fl.
- Pour 2 tonnes de cervoise à rafrechier les compagnies sur les rues en retournant de St Nicollas vers le Marchet, 8 1/2 fl.

⁽¹⁾ On loua de plus 8 douzaines et demi de plats, d'argenterie et 2 douzaines d'assiettes.

⁽²⁾ La première somme des dépenses pour la fête s'élève à 2222 fl. 18 p. 15 d.

A ung tambourin de Charlemont, 4 1/2 fl.; à ung de Fosses, 14 fl. 7 p., à ung de Namur, 4 1/2 fl.; à Geradin et ses 2 fils venant de Fumay, 22 fl. 5 p.; à Jean Bilkin le jeusne, 3 fl.; à Symon du Fourny, résident à St Medart, 2 fl. (1).

A Lambert de Slins pour 20 widanges de harens, pour les dorer de daguet, 5 fl. 12 1/2 p.; pour demy cent de fagotz pour allumer les dites tennes, 22 1/2 p.

A trois hommes ayant netoyé le loing du rivage affin y rengier les compagnies le jour des monstres, 15 p.

Pour 44 livres de lar délivrées par Nicolas Jehenneau, employées tant pour pastez faits en la maison du bourgm. Lojr qu'en la maison du Bourgm. Tabollet, pour le recueil de S. A., 12 fl. 2 p.

Pour 2 tonnes de bierre delivrées à la compagnie du bourg. Tournon, 10 fl.

A Nicolas Thiry, tant pour especeries et sucres employés à accomoder les pastés que pour sucriés employés au blancquet fait en la maison du dit bourgm. Lojr, au retour de bon nombre des jurés du conseil, 11 fl. 6 p.

Pour 2 aulnes de nalle pour joindre ensemble les clefs présentées à S. A., 8 p.

A l'ordonnance Byvort et par luy exposés et à luy deduct par le rentier sur la ferme de vin (2) 39 fl. 5 1/2 p.

A Jean Roy, eschevin, pour 34 pots de vin eschillés en la maison du bourg. Lojr, tant au traitement de plusieurs jurés du conseil retournant de faire le présent à S. A. que au traitement de Bertof comparant de Liège, ayant préparé le bancquet de succades et defrayé en la maison du dit bourgm. et autres survenans de la suite de S. A., 30 fl. 12 p. (3).

A Hubert de Grimon pour avoir fait faire quelques remonstrances par les sibilles à l'entrée de S. A., 8 fl.

Pour despens fais à l'entrée de S. A., par les compagnies des bourgeois es maisons diverses, 37 fl. 5 p.

A Peretz battelier pour avoir avec batteau reconduyt S. A. et ses gens de Dinant jusques à Liège.

Au bourgmestre Maucors pour plusieurs parties de taffetat et d'armois (4) de Genève pour réparer aulcunes enseignes, et autres parties, 56 fl. 18 p. 15 d. (5).

Autres expositaz fais par les tyrs avec le greffier tant aux hosteleries, peintres, entretailleurs, charbier, mareschal, serurier, menuisiers, et

(1) On paya encore 18 fl. 5 p. pour 8 autres tambourins.

(2) Pour tambourins, enlèvement des boues, fourniture de bière aux compagnies.

(3) Suit une dépense de 110 fl. environ pour vins fournis aux compagnies qui ont fait la garde.

(4) Espèce de taffetas faible et lustré.

(5) La 2^e somme de ce compte des fêtes s'élève à 501 fl. 5 p. 15 d.

autres ayants estés employés pour préparatifs à la Joyeuse Entrée de S. A., iceux deniers provenans de Jehan Bocqueau pour 100 fl. de rente à luy rendus (4).

A Lambert Goreus et Jehan Lambiche pour pointures des armoiries et autres besoignes par eulx faictes, 144 fl. 18 p.

Aux Pères Jésuistes pour préparatifs faicts à l'histoire représentée de leur parte à la venue de S. A., 16 fl. 16 p.

A Michel Stieleman pour avoir racomodé et fait plussieurs bois de harquebuzes à crocq, 32 fl. 18 p.

A Jehan de Miselle pour avoir entretailé les armoiries de S. A. apposées au hault du bollewarcq de la porte Ason Dinant, 34 fl.

A la vefve Toussaint de Slin pour daguet pour faire torches, 15 fl. 12 p.

Au greffier Lahaye au nom de Mathy de Slin pour torches, 56 1/2 fl.

A Martin de Tomboy pour huit chapeau de livrée, 28 1/2 fl.

A Wauthier Simon pour 2 paires de rues servant aux artileries de la halle, 11 fl. (5).



(4) Le compte des hôteliers comprend l'entretien de plus de soixante-dix gentilhommes et serviteurs, accompagnés de 110 chevaux. En outre trois personnes furent indemnisées pour les dépenses de 249 repas et 104 gistes de chevaux.

(5) La 3^e somme des dépenses s'élève à 1300 florins.



ART ANCIEN.

Het oude nederlandse lied, par FLORIMOND VAN DUYSE. — La Haye, Martinus Nijhoff (Anvers, Librairie néerlandaise). Trois vol. in-8° (25 × 18), ensemble XXXVI + 2747 p., plus une brochure-index de 95 p. Prix : broché, frs. 87,15; relié, frs. 105.

Le nom de M. Florimond VAN DUYSE est bien connu de nos lecteurs. Outre que la réputation de l'éminent musicographe dépasse de loin les frontières du pays flamand, M. van Duyse a publié ici même, à diverses reprises, des articles justement appréciés, témoignant que son intérêt ne se limite pas à la chanson populaire de sa race⁽¹⁾. Mais celle-ci conserve naturellement ses prédilections. Il lui a voué toute sa laborieuse sollicitude et, à ce point de vue, on peut dire que l'ouvrage qui nous occupe est l'œuvre de toute une vie.

Il n'en fallait d'ailleurs pas moins pour l'élaboration de ce vaste répertoire, de près de trois mille pages d'impression, où sept cents chansons avec leurs variantes sont analysées au point de vue du texte, de la mélodie, avec un inventaire complet des références bibliographiques, poursuivies jusqu'aux plus lointaines ramifications et, autant que possible, jusqu'aux sources elles-mêmes.

N'intéresserait-il que la Flandre et la Hollande, nous n'en tiendrions pas moins à signaler tout au moins ici un ouvrage qui honore la science belge. Mais pour rendre cet hommage à l'un de nos collaborateurs les plus distingués, nous n'aurons même pas besoin de nous écarter du programme de notre revue, puisque l'ouvrage qui nous occupe va nous

(1) Voir ci-dessus, t. IV, p. 66, sur la chanson française dans le répertoire vocal des Belges des deux langues; t. V, p. 50, sur l'air dit « Marche prussienne »; t. VIII, p. 93, sur les airs des Gilles de Binche, et p. 109, sur les chansons de Jean de Nivelles; t. IX, p. 41, sur la Marche des Patriotes de Mons.

fournir, sur quelques chansons franco-wallonnes, les plus intéressantes indications généalogiques.

Quelques mots du plan. Il est bien entendu, tout d'abord, que M. v. D. ne s'est pas limité au folklore. Son objet, l'« ancienne chanson néerlandaise », embrasse à la fois la chanson populaire et la chanson artistique. On revient d'ailleurs de plus en plus de la distinction arbitraire opérée entre l'une et l'autre, la chanson populaire étant considérée comme le produit d'on ne sait quelle élaboration collective, comme une émanation de l'âme de la foule. Nous en sommes fâchés pour ceux qui veulent appliquer l'idée collectiviste où elle n'a que faire, mais l'expérience le dit : la collectivité ne crée pas, elle accommode, réforme, déforme ou détruit; l'individu seul crée, — c'est-à-dire, dans notre domaine, l'artiste. — Et si une démonstration de ce fait était encore nécessaire, on ne la trouverait nulle part plus péremptoire qu'ici.

Donc, M. v. D. a réuni, d'après les sources originales ou d'après les travaux de ses devanciers, le plus grand nombre et les plus intéressants spécimens de la monodie vocale néerlandaise, depuis les plus anciens (XV^e, XIV^e siècles) jusqu'à ceux du premier tiers environ du XIX^e siècle.

Nous avons dit ailleurs⁽¹⁾ quelle est la richesse bibliographique de la chanson néerlandaise, opposée à l'indigence du répertoire wallon correspondant. Les quelques ouvrages dont se compose celui-ci sont d'intérêt purement local et ne concernent que Liège; il a fallu le séjour occasionnel d'un musicien flamand, M. GILSON, à Wasmes, pour que fussent recueillies quelques intéressantes chansons boraines. Seule, la collection de *Wallonia* est susceptible de donner une idée d'ensemble de la chanson populaire contemporaine dans la partie française de la Belgique; quant à la chanson ancienne, rien n'a été fait. En Flandre et en Hollande au contraire, la chanson, tant populaire contemporaine qu'artistique ancienne, a fait l'objet, depuis plus de soixante ans, d'enquêtes approfondies menées par des savants de premier ordre comme DE COUSSEMAKER, de monographies importantes comme celles de KALFF et de ACQUOY; il faut y ajouter les sources anciennes, les innombrables recueils publiés naguère en Hollande et à Anvers, en première ligne ces précieux psautiers où les indications de « timbre », providentiellement accompagnées des mélodies elles-mêmes, ont permis, les textes profanes étant recueillis ailleurs, de recomposer entièrement les chansons originales. Mais tout cela n'avait point encore fait l'objet d'un travail d'ensemble, condensant et confrontant les données antérieures en les éclairant de renseignements inédits, constituant en un mot une synthèse. C'est ce que M. v. D. a entrepris et réalisé de telle façon que si à l'avenir on parvient à y ajouter encore quelques détails, l'ensemble n'en est pas moins complet : quels que

(1) [Notre collaborateur fait allusion à sa très savante préface de la belle Anthologie qu'il a publiée sous le titre *Chansons populaires belges*, (Brux., Schott, 1905), et dont *Wallonia* a publié un compte-rendu, ci-dessus t. XIV, 1906, p. 322. — N. D. L. R.]

soient les travaux qui seront publiés ultérieurement sur le même sujet, celui-ci en fournira l'indispensable base.

Pas de considérations esthétiques, et très peu d'appréciations subjectives. Évitant le verbiage qui encombre souvent les ouvrages scientifiques français et surtout allemands, l'auteur se borne à exposer simplement, laconiquement ses documents. La partie critique se limite à l'Introduction, où il énumère les sources bibliographiques concernant son sujet, analyse le mécanisme métrique de ses textes, les modes anciens qui régissent une bonne partie de ses mélodies, enfin, les rapports entre le texte et la mélodie, c'est-à-dire la prosodie musicale (1).

La classification des chansons populaires et autres offre toujours une certaine difficulté. Voici celle de M. van Duyse : I. **La chanson profane**. — 1. *Ballades et romances*. 2. *Dialogues*. 3. *Chansons de veilleurs*. 4. *Chansons de mai*. 5. *Chansons d'amour (amants rebutés, chagrins, désirs, rêves d'amour, adieux)*. 6. *Rapports de l'homme avec la Nature*. 7. *La vie domestique et sociale*. 8. *Association et camaraderie*. 9. *Chansons de société et chansons à boire*. 10. *Chansons comiques et satiriques*. 11. *Chansons de fête et de danse*. 12. *Chansons d'enfants*. 13. *Divers*. 14. *Chansons historiques*. — II. **La chanson religieuse**. — 1. *Noëls*. 2. *Chansons de nouvel an*. 3. *Chansons des Rois*. 4. *La Fuite en Egypte*. 5. *Les souffrances et la Passion de Jésus*. 6. *Chansons de mai (religieuses)*. 7. *L'âme aimante*. 8. *L'âme souffrante*. 9. *Renoncement*. 10. *Chants en l'honneur de la Vierge*. 11. *Des Saints*. 12. *Chansons bibliques*. 13. *Légendes*. 14. *Divers*. 15. *Chants des Réformés*.

Le mode d'exposition est celui-ci : De chaque *lied* (ils sont numérotés de 1 à 714), l'auteur cite tout d'abord le texte musical et le texte poétique (éventuellement avec leurs variantes respectives désignées par des lettres), puis il étudie isolément l'un et l'autre, citant les sources, les références, recherchant les origines premières et les filiations, les analogies, suivant une tradition jusque dans ses plus lointaines migrations ; les conclusions, rarement formulées, découlent habituellement d'elles-mêmes, grâce à cette juxtaposition lumineuse de tous les éléments de la question.

(1) Nous ne pourrions nous étendre ici sur ce dernier point sans sortir du domaine spécial de notre revue. Bornons-nous à dire que les notations musicales de M. van Duyse, en ce qui concerne la mesure et surtout le rythme, lui sont presque entièrement personnelles, soit qu'il eût à rectifier les prosodies défectueuses de Willems et de de Coussemaker, soit qu'il eût à transcrire de vieilles notations ou à extraire une mélodie populaire d'une composition polyphonique ancienne en la débarrassant des scories mélismatiques qui encombraient la ligne mélodique. S'inspirant de ce principe que le rythme musical, comme celui du vers, émanent de l'accent tonique et du rythme de la langue, l'auteur s'est placé franchement à ce dernier point de vue, mélangeant sans souci les valeurs et les mesures et, surtout dans les chansons anciennes, mettant souvent en conflit le mètre et le rythme dans une sorte de déclamation musicale parfois discutable, mais qui vaut mieux, à tout prendre, que les essais chimériques de reconstitutions intégrales de ses devanciers.

La lecture est encore facilitée par le choix des caractères et par la perfection de l'exécution matérielle, qui fait honneur à l'industrie hollandaise du livre.

••

Dans l'un des articles rappelés ci-dessus, M. v. D. signalait les affinités du *lied* néerlandais avec la chanson française et en exposait les raisons. Le livre qui nous occupe apporte, de ce fait, des témoignages nombreux et frappants. Naturellement, les accointances avec la littérature germanique sont en majorité, surtout en ce qui concerne le *lied* religieux. Mais une bonne moitié certainement des chansons étudiées motive des rappels du répertoire français correspondant, principalement pour la mélodie. A ce point de vue, on peut dire que l'ouvrage de M. v. D. étend singulièrement le répertoire bibliographique de la chanson française et que désormais on ne pourra, sous peine d'être incomplet, étudier même cette dernière sans le consulter.

Nous ne pouvons, sans nous écarter du programme de notre revue, nous occuper ici de l'objet principal du livre, la chanson néerlandaise, même en nous limitant à ses accointances avec la chanson française (1). Bornons-nous donc à en extraire quelques renseignements intéressants directement la chanson wallonne, et au sujet desquels *Wallonia* et son directeur sont cités à diverses reprises.

Passons rapidement sur les analogies forcées d'objet et de forme (chansons de danses, d'enfants, chansons pieuses : Passions, etc.), ainsi que sur celles qui s'appuient sur des usages généralisés parmi tous les peuples occidentaux. C'est ainsi que les coutumes signalées au sujet de la Saint-Martin (n° 374), de la Saint-Nicolas (n° 375), de la nuit de mai, des Rois (les chandelles et les billets des Rois) correspondent, dans leurs grandes lignes, à ce qui a été relevé ici même à diverses reprises. Les noëls en action, avec les processions joyeuses où chacun apporte ses présents naïfs, lait, œufs, fromage, miel, etc. (notamment le n° 503), rappellent les charmants spécimens de la tradition wallonne correspondante, annotés par M. A. Doutrepoint dans son *Recueil de Noëls wallons*.

De même concernant la gracieuse légende de la Fuite en Egypte (v. ci-dessus, t. I, p. 123, Perwez), très cultivée en Flandre (ses adaptations occupent ici tout un chapitre) et qui était encore mise en scène, au début du XIX^e siècle, dans une école flamande de Dunkerke (2). De même encore concernant la Danse des sept sauts (ci-dessus, t. III, p. 148, Chimay ; v. D. n° 364, *Ei, wie kan de zevensprong*), à laquelle certains

(1) Nous comptons étudier prochainement à ce dernier point de vue l'ouvrage de M. v. D. dans le *Guide musical* (Bruxelles).

(2) Cette tradition, qu'on ne trouve ni dans les évangiles apocryphes, ni dans la *Légende dorée*, serait une des nombreuses légendes qui se répandirent au moyen-âge et qui prirent naissance dans les sermons et les vies de saints (J. G. R. ACQUOY, cité par v. D.).

attribuent une origine païenne avec une signification rituelle, et qu'on trouve de même en France ⁽¹⁾, en Suisse, sur le Rhin, en Westphalie, dans le Brandebourg, le Harz, en Souabe, Bavière et au Danemark.

Il y a des rapprochements plus étroits, soit dans les textes, soit dans les mélodies des chansons ⁽²⁾, soit dans les deux ; et ici, la documentation de M. v. D. nous est d'autant plus précieuse que lorsqu'il arrive à préciser l'origine de ses spécimens, il nous fournit en même temps celle des nôtres. C'est ainsi que la chanson de danse *Daer ging een patertje langs de kant* (n° 384), fameuse en Flandre, où elle a d'innombrables variantes, revit en Wallonie dans le cràmignon *Me promenant le long du bois* (TERRY ET CHAUMONT, *Recueil d'airs de cràmignons*, n° 37). Notre chanson enfantine « J'ai un beau bouquet de fleurs » (ci-dessus, t. VI, p. 106) est étroitement apparentée, texte et mélodie, avec *Ik heb den meiboom in myn hand* (v. D. n° 387). Notre ballade « Venez, la belle, nous irons promener » (ci-dessus, t. VIII, p. 82, Lincé) est, comme on sait, une variante de la ballade française de Renaud et ses quatorze femmes. Celle-ci ne semble qu'une dérivation de l'antique romance d'*Halewyn*, répandue dans tous les pays germaniques, mais dont la version allemande notamment, atténuée et édulcorée, plus récente évidemment, ne peut être comparée avec le texte néerlandais, d'une grandiose barbarie ; M. v. D. (n° 1) étudie longuement les origines et les ramifications de ce morceau, un des plus beaux du romancéro flamand. Parmi les chansons religieuses, nous trouvons l'origine de la complainte du Juif-errant (ci-dessus, t. VII, p. 152 ; Amonines), qui fut traduite telle quelle en néerlandais (*Alle ding heeft zijn mode*, n° 673). La mélodie citée dans les *Mille et un airs* de Ballard (1712) avec le timbre « Quand mon berger me mène », est utilisée dans la *Ceinture de Vénus*, pièce représentée au Théâtre de la Foire en 1715, et reproduite dans la *Clef du Caveau*. La berceuse *Abèye, l'èfant (bis), vochal l'homme àx potusstres* (ci-dessus, t. III, p. 110, n° 6) est l'une des rares chansons flamandes demeurées populaires à Bruxelles, où elle se chante sur divers textes, plus ou moins lestes, tandis que le texte « classique » est : *Daer was eenen man, eenen frayen man, eenen man van complaisantie...* (n° 325). On sait qu'en français, cet air très rythmé sert au couplet burlesque : « Mari', tremp' ton pain ». Mais le texte original est celui d'un vaudeville chanté dans *Ida ou Que deviendra-t-elle*, « comédie anecdotique » de J. B. Radet,

(1) La mélodie y passe dans le répertoire artistique. M. v. D. cite *Les sept sauts* (contredanse), avec ce texte : « Ton amant, Phylis, ne me plaît guère » (*Nouveau recueil de chansons choisies*, La Haye, 1732).

(2) Il faut pourtant se défier des analogies fatales entre ces refrains construits invariablement sur un petit nombre de formules mélodiques très simples. C'est ainsi que la ronde enfantine dunkerquoise *Al van den droogen haring willen wij zingen* (« Chantons le hareng-saur » ; v. D. n° 389) offre, dans la première période, une ressemblance frappante, quoique certainement fortuite, avec notre cràmignon « Au jardin de ma tante » (TERRY ET CHAUMONT, n° 178).

jouée au Théâtre du Vaudeville à Paris, le 28 frimaire an X (14 décembre 1801). L'air figure dans la *Clef du Caveau* sous la qualification « de la Sauteuse (valse) ». — Il ne faut pas non plus s'étonner de retrouver ici, sous les espèces d'un cantique à Ste Barbe (n° 665), l'air du cràmignon *Ahier au soir j'ai tant dansatche* (TERRY ET CHAUMONT, n° 183), lequel n'est autre que celui de la romance fameuse « Que ne suis-je la fougère », successivement attribuée à Pergolèse et à Rousseau, indéfiniment remployée dans les chansons profanes et religieuses, dans la rue et au théâtre, connue jusqu'en Allemagne et qui échoua de nos jours, avec Mac-Nab, dans le répertoire du Chat-Noir.

Une des perles de la chanson populaire flamande est l'exquise romance de *Cécilia* (n° 172), vulgarisée sous mille formes différentes, variée par Corelli auquel on n'a pas manqué d'en attribuer l'invention, et dont M. v. D. arrive à découvrir l'origine dans un air de ballet italien du XVII^e siècle. Cette mélodie est un des exemples les plus frappants de ce singulier phénomène de *transfiguration* d'une formule musicale par la tradition, qui lui donne peu à peu sa forme définitive et l'amène à sa perfection ; tel un fleuve qui, tout en arrosant un grand nombre de contrées, semble trouver dans l'une d'elles seulement son caractère et sa nationalité (comme le Rhin en Allemagne, la Meuse en Wallonie, l'Escaut à Anvers), la mélodie populaire vit, empruntant quelque chose aux divers milieux qu'elle traverse, jusqu'à ce qu'atteignant une ambiance en quelque sorte congénitale, elle s'y développe superbement, y atteint sa suprême efflorescence et s'y naturalise. Fameuse en Flandre, la mélodie de *Cécilia* a également laissé quelques traces en France, notamment à Orléans, où elle était chantée le jour des Rois ; M. v. D. trouve la même variante à Liège, dans le recueil de *Trois cents fables* de P. J. de Soer, avec le timbre « C'était un p'tit l'anche », et comme « air du Noël suisse » parmi les *Airs de Noël lorrains* de G. Grosjean (1862) ; mais il omet l'apparition inattendue de *Cécilia* en pleine Hesbaye, à Bassenge (ci-dessus t. XII, p. 197), d'autant plus intéressante que tandis que les autres exemples n'offrent qu'une image fort affaiblie de la forme flamande traditionnelle, « évoluée », nous retrouvons ici la reproduction exacte de cette dernière, seulement modifiée dans son allure, qui suit la démarche alerte du « bran » (branle).

Sur un autre point encore nous voudrions nous permettre de compléter M. v. D., c'est au sujet de l'exquise chanson *'k Kwam laetsmael in eene groene wey* (n° 209). Il cite nombre de variantes de cette mélodie, populaire en Flandre comme en Allemagne, avec les refrains « Hoeze ! » « Vivat ! » etc. Mais elle l'est — ou le fut — également en France et en Wallonie. Le cràmignon liégeois « Soldat qui revient de la guerre » emploie exactement la même mélodie, dont Terry et Chaumont citent, d'après de Puymaigre et Bujeaud, des variantes lorraine, aunisienne, saintongeaise, poitevine. Maintenant, quelle est l'origine de cette mélodie ? Sans pouvoir la préciser, M. v. D. nous fournit à ce sujet des indications intéressantes. La plus ancienne notation allemande connue est de

1786, pour la chanson : *Gott grüsse dich, liebes Mädchen mir*. Mais douze ans auparavant, elle était déjà signalée comme « *deutsch lied* » par Eximeno, qui l'avait entendue à Rome d'un mendiant allemand. En Hollande, la mélodie est associée à une chanson beaucoup plus ancienne : *Al is er ons prinsje nog zoo klein* (v. D., 469), où s'exprime la joie populaire à la naissance de Guillaume III de Nassau, huit jours après le décès du stadhouder Guillaume II. Celle-ci date de 1650. Mais, comme dit M. v. D., « rien ne prouve que la mélodie elle-même date du XVII^e siècle ; elle peut fort bien, s'étant popularisée vers le milieu du XVIII^e siècle, avoir été appliquée à ce moment aux vers de 1650, lesquels auraient à la même époque reçu leur refrain. »

Nous retrouvons encore ici, sous le n^o 474, — mais avec d'amples développements, — les renseignements publiés par l'auteur dans *Wallonia* (t. V, p. 49) sur la *pasquëye* dite « Marche prussienne ». Bornons-nous donc à emprunter à ce chapitre un document nouvellement recueilli par M. v. D. au sujet de l'origine encore douteuse de cet air. Il a retrouvé ce dernier dans le *Deutscher Liederhort* de Erk et Böhme, associé à un texte comique : *Unser alter Stadtverwalter*, et avec cette suscription : « Satire du temps des Français, adaptée par Soest en 1856 ; Westphalie », tandis qu'une autre note renseigne que l'air servait aussi de « mélodie de danse jusque vers 1840 ». Il se confirme donc que la « marche prussienne » serait... prussienne — ou tout au moins allemande (1).

L'étude consacrée à la chanson *Fortuyn, eylaes, bedroeft ben ick* (n^o 127) nous paraît, elle aussi, jeter quelque lumière sur les origines d'une mélodie très curieuse (tant par le texte que par la musique) publiée ci-dessus, t. VIII, p. 34 (Mazy-lez-Gembloux) : « Louison, embarquons-nous ». M. v. D. cite comme source d'une de ses mélodies, l'air « C'est trop courir les eaux », publié dans la *Philomèle séraphique* de Tournai (1632) avec ce texte : « Adieu folastre amour », mais dont l'original se trouve dans le *Ballet de Madame* (Marie de Médicis), musique de

(1) Cette origine avait toujours apparu comme étant la plus probable. « Cet air, écrivait M. O. Colson à M. v. D., appartenait sans doute au répertoire des musiques militaires allemandes, qui l'auraient importé à Liège à l'époque de l'invasion. » — « Il ne semble pas, opinait M. v. D. lui-même, que ce chant soit d'origine française. » Sans avoir connaissance de ces appréciations, nous avons été frappés, naguère, de l'analogie de cet air avec ceux contenus dans un petit recueil de quelques marches militaires des Alliés, en notre possession. (*Der 18. October, Musik-Album zur 50. jaehrigen Gedenk-Feier der Völkerschlacht bei Leipzig*, Leipzig, 1863). Nous avons donc dirigé quelques recherches dans ce sens, nous adressant notamment à M. le Prof. Thouret, à Berlin, qui s'est spécialement occupé de la republication des anciennes marches militaires allemandes ; mais nous n'avons rien trouvé et la question, assurément intéressante, reste entière.

Un mot encore au sujet du texte wallon de la *pasquëye*. Le Prussien y est traité de *magneu d'pan païar*. Que signifie *païar* ? Bailleux et Dejardin, et M. v. D. après eux dans *Wallonia*, traduisent « mangeur de pain paillard », que nous retrouvons, dans le livre qui nous occupe, sous la forme de

Guédron (vers 1610). Or, certaines périodes de ce dernier morceau, notamment les deux premières, offrent avec le nôtre une frappante analogie ; le mode est identique, le *cadre* de la phrase finale (du 3^e au 1^{er} degré) également et l'idée fondamentale du texte (« ne risquons pas un voyage sur l'eau ») est la même. Quant on tient compte des déformations et amplifications extraordinaires subies par la mélodie et le texte des vieux airs soumis pendant des siècles au travail de laminage de la tradition et recueillis de nos jours seulement à la source populaire elle-même (comme c'est le cas des spécimens publiés par *Wallonia*), pareille supposition n'a rien d'in vraisemblable.

Notons enfin quelques dernières accointances entre des chansons néerlandaises et des airs publiés ou composés par des Liégeois. La mélodie d'une chanson de société, *Ende wil wi tavont ghenoechlic sijn* (n^o 300), est empruntée par l'auteur à un arrangement polyphonique de Claude Petit-Jean Delattre, maître de chapelle de l'évêque de Liège, dans le *Duytsch musyck boeck* d'Anvers (1572). Les mélodies de deux noëls : *Laat ons gaan om te besoecken* et *Komt, herders en herderinnen* (n^o 512 A et B) se retrouvent dans « Autrefois la vaste campagne », une des *Trois cents fables dans le goût de M. de La Fontaine*, Liège, Desoer, 1785. La mélodie de la chanson religieuse *Bedroefde herden, wilt vreugde roepen* (n^o 596) figure, associée au texte d'une « Ode pour les pèlerins à Notre-Dame de Lorette », dans *Les Pleurs de Phylomèle*, « contenant les odes pèlerines, les regrets et les pleurs de Messire Remacle Mohy, assemblez par Messire Jean Mohy son frère », Liège 1626. Et dans la chanson satirique *Klaes die sprak sijn moeder aen* (n^o 327), M. v. D. croit retrouver un air de *Lucile*, de notre vieux maître Grétry.

Ernest Closson.

ontuchtsbroodeter. Mais cette traduction serait-elle bien exacte ? Comment la paillardise pourrait-elle s'exercer dans l'action de manger du pain ? — M. O. Colson veut bien nous fournir à ce sujet la note suivante : « Le dicton liégeois *magneu d'pan payârd* s'applique en général à tous ceux qu'on accuse de vivre aux dépens d'autrui. Il ne s'agit pas ici nécessairement de paillardise. La satire populaire connaît, du reste, beaucoup plus d'entretenus que la police des mœurs. C'est ainsi que les domestiques de bonne maison, bien mis et gras à lard, les soldats, « qui s'engraissent à rien faire », et les fonctionnaires de tout ordre et de tout grade sont les personnes à qui s'applique ordinairement le nom de *magneu d'pan payârd*. Les « paillards », au sens moderne du mot, ne sont l'objet de cette satire que s'ils tirent leur pain de la débauche. Quant à l'origine du dicton, certains disent que le wallon *payârd*, qui n'est pas usuel en dehors de cette expression, est une altération de « payé » : il s'agirait de pain payé (par autrui). Mais le sens primitif du mot paillard : « gueux qui vit sur la paille » a pu conduire assez directement à notre dicton : gueux, miséreux, mendiant, exploiteur de la charité publique ; malheureux ou paresseux qui vit aux dépens de la société, de la communauté, d'autrui, d'une personne. »

ALFRED MICHA. *Les Graveurs Liégeois*. Liège, Aug. Bénard, 1908. — Un vol. in 8°, (25.8 × 19.5), III + 143 p. et 24 reproductions hors texte. Prix : 5 francs.

Quelques jours après l'apparition de ce volume, la première édition était épuisée. L'auteur avait voulu faire une œuvre de vulgarisation, il avait réussi. Le succès nous apprenait qu'il existe à Liège un noyau d'amateurs et de curieux plus considérable que nous ne le supposions. S'il flatte l'amour-propre de l'historiographe il réjouit tous ceux qu'intéresse l'art wallon. On peut donc, en parlant simplement, éveiller et retenir la curiosité d'un public liégeois; la sympathie existe, elle vient de se manifester par un hommage à notre école de dessin.

Au sortir d'une conférence sur des peintres flamands, j'entendais un jeune homme — un employé ? un petit patron ? — vif et fin, résumer son impression comme s'il arrivait de voyage : « Ce sont de beaux corps ! » Il était du reste enchanté. Il me semblait avoir vu le même jeune homme, ou c'était quelqu'un du même type de chez nous, à quelque exposition de MARÉCHAL. Il suivait le courant des visiteurs, s'arrêtait aux vitrines, reconnaissait un site, un profil, et s'en allait avec une émotion concentrée, qu'il ne traduisait pas en une phrase banale.

On intéressera notre peuple, notre bourgeoisie, nos amateurs en leur parlant sans emphase, sans pédanterie, de l'art que le milieu où nous vivons a suggéré aux rêves des enfants prédestinés, on le touchera, on lui fera comprendre la Wallonie.

Il n'est pas d'écoles plus différentes que celle de la terre wallonne et l'école flamande. En peinture, l'exubérance de la composition et la sensualité de la couleur s'opposent à une recherche de la sobriété et de l'élégance qui distinguent nos peintres. Les contrastes ne sont pas moins grands dans les autres arts. Le malheur de nos artistes est de vivre sur une terre ainsi partagée.

Plus de richesse, plus d'emphase, ont valu plus de gloire à l'art flamand; trop de modestie a nui au nôtre.

Les comtes de Namur, les seigneurs de Chimay et de Mons, les princes-évêques liégeois ont-ils jamais fait de grandes commandes? L'énumération en serait courte. Et nous en pâtissons aujourd'hui. Nous n'avons pas la tradition d'acheter aux artistes. Nous n'avons pas la fierté traditionnelle de leur talent. Nous laissons dire que la peinture belge est une peinture flamande, que la sculpture belge est une sculpture flamande, que la musique belge est une musique flamande.

Si un artiste n'est pas très courageux, il se mettra à l'école flamande; et il faussera sa personnalité. Si une commission d'artistes choisit un modèle pour notre musée de peinture, ce sera un tableau flamand et elle donnera sa démission si les autorités administratives sont d'un autre avis; elle ne donnerait pas sa démission si la Ville de Liège refusait d'acquiescer

une toile d'un grand Wallon, ou d'un maître français, qui, eux, sentent la couleur et le dessin comme nous et seraient pour nos yeux de parfaits éducateurs. Mais nous sommes pressés sur un étroit territoire et l'on nous adjure d'aller à droite, je veux dire d'emprunter une vision, un toucher, un chant aussi différents des nôtres que l'art flamand est différent de l'art wallon.

L'école dont nos artistes se rapprochent est bien l'école française. Nous sommes celtes et latins. Nos modèles doivent être celtes et latins. Nos qualités ne s'accommodent pas d'une autre façon de sentir. Ne travaillons pas d'une manière empruntée et n'ayons crainte de mettre dans nos musées quelques modèles « celtes et latins » en plus; qu'ils nous inspirent, ils ne feront pas dévier notre vocation; avec leur aide, sans les imiter, nous resterons originaux. Nous ne cesserons pas, pour la cause, de nous instruire aux peintres flamands et hollandais.

Alphonse Daudet, obligé d'écrire une préface, s'en plaignait, parce que, disait-il, elle l'empêchait d'écrire un livre. — Si ce préambule n'avait d'autre résultat que de nous empêcher aussi de publier un volume, le public nous en saurait beaucoup de gré, je n'en doute pas. Mais il se justifie par la nécessité où nous sommes de marquer un état d'esprit, que le succès de M. MICHA nous dénonce avec une quasi-certitude. Cette nouvelle attitude est nécessaire à la prospérité de nos beaux-arts. Elle est juste et louable. C'est une libération de la routine, l'abandon d'un préjugé.

Retenons ce fait : une atmosphère propice au développement de l'art se forme autour de nous; elle est favorable particulièrement à l'art wallon. Simple indice? Peut-être. Aux hommes du gouvernail à le sentir et à agir ensuite; aux artistes à saisir l'occasion.

Le sujet traité par M. MICHA se prêtait aux louanges. Nos graveurs ! Une des gloires les plus pures de notre passé ! Lombard, Suavius, les de Bry, les Valdor, Varin, les Natalis, Lairesse, Duvivier, les Demarteau, la petite pléiade du XVIII^e siècle : Abry, Coclens, Deboubers, Demeuse, Dreppe, Fayn, Godin, Jacoby, Arnold et Léonard Jehotte, les maîtres contemporains : De Witte, Rassenfosse, Maréchal, Donnay, Berchmans, Heintz..... cela fait quatre siècles d'efforts ininterrompus, de succès, de créations et de gloires.

Presqu'aucun ne se contenta d'être un virtuose impeccable, un interprète habile de la pensée des maîtres, il créèrent. L'invention des sujets leur appartient. Le style grave et synthétique de Suavius, la verve et la complication de de Bry, le soin et l'élégance de Natalis, l'abondance de Lairesse, la science de Varin et de Valdor, la sincérité de Duvivier, l'élégance de G. Demarteau, nos modernes aquafortistes, tout cela leur appartient et les distingue dans l'histoire de l'art, comme le faire des peintres et des sculpteurs permet de reconnaître leurs œuvres.

De la sincérité, de la clarté, de la sobriété, de la sveltesse, telles sont, me paraît-il, les dominantes de leur art; dégagées, elles caractérisent une école. Sans doute, M. Micha n'est pas de cet avis; plusieurs artistes non plus. Ecole ! le mot semble bien lourd, il évoque des images qui effaouchent notre modestie atavique. Un profane oserait-il avoir, pour nos artistes, un peu plus de hardiesse? Pourquoi pas ?

Ce profane fera d'abord à ses adversaires — j'allais dire à nos détracteurs — quelques concessions qui lui assureront la victoire. Il est vrai que ces grands hommes ne furent pas élèves les uns des autres, sauf exception ; ainsi pas d'école au sens d'enseignement traditionnel ; il est vrai encore que nos graveurs illustres n'ont pas vécu dans le milieu natal et que nous ne retrouvons pas sur leurs planches l'image de nos murs et de nos rivières ; ainsi pas d'école au sens de l'unité du décor.....

Mais s'il est vrai que l'on peut dégager de leurs œuvres un ensemble de qualités dominantes qui, au pareil degré, ne se voient nulle part ailleurs réunies, il y a une école, l'école liégeoise. Seulement cette école est née de la race, sans le secours des pédagogues et des barbons. Elle est le fruit naturel d'un arbre séculaire. Chaque génération a retrouvé, d'instinct, ce que le peuple cherche dans l'infini de son rêve sans pouvoir le fixer. Le triomphe de l'unité d'idéal, qui fait ce que l'on nomme une école, est bien plus éclatant, puisque le rêve a vaincu les difficultés du milieu. Bien mieux que pour toute autre, on peut dire de la gravure liégeoise, qu'elle constitue une école.

Ajoutons une école brillante, une école de premier rang. Nous n'exagérons pas. Les monographies que nous donne M. Micha en alignent les preuves nombreuses. Les reproductions qui embellissent le volume achèvent de convaincre le lecteur. Elles sont vraiment belles et pour faire honneur à la maison Bénard. De Suavius à Donnay, cela fait vingt-quatre planches qui donnent presque l'illusion de l'original. Elles furent choisies avec goût, et exécutées avec un rare talent. Que ne pouvait-on attendre du reste de ce vaillant éditeur que fut BÉNARD, et de quoi s'étonnerait-on quand on sait les soins donnés à cette entreprise par notre grand artiste RASSENFOSSÉ ? Le volume est d'un beau format ; il est doux à la vue et au toucher, léger dans la main ; l'œil des caractères sourit au lecteur. *Les graveurs liégeois* peuvent rivaliser avec les plus belles éditions d'art que l'on ait faites en Belgique.

Il me semble avoir entendu reprocher au texte de ne pas offrir de synthèse, mais une suite de biographies où la personnalité de l'écrivain s'est faite très discrète.

Ceux-là oubliaient le but du livre : vulgariser.

M. MICHA a réussi dans son dessein. Il a fait de la bonne et de l'utile vulgarisation. Son style se lit avec agrément. Le ton simple et mesuré qui est celui de l'ouvrage concourt à réaliser le but envisagé.

L'histoire des arts en Wallonie n'oubliera pas le service qui vient de lui être rendu ; et s'il est vrai que M. Micha nous prépare encore un ou deux autres livres, tous nos amateurs d'art lui en seront reconnaissants⁽¹⁾.

Et maintenant à quand une *Histoire des Graveurs Wallons* ?

F. Mallieux.

(1) Rappelons que M. MICHA s'est à diverses reprises occupé de nos graveurs. Les amis de l'Académie de Liège savent qu'il a prononcé plusieurs discours sur ce sujet. (Voy. ci-dessus, t. XII, p. 339). — Un petit reproche : pourquoi ne pas nous avoir parlé dans ce beau volume de Lambert Lombard graveur ?

LETTRES FRANÇAISES

GEORGES WILLAME : *le Puisson*, roman. Bruxelles, *Edition de la « Belgique artistique et littéraire »*. — Un vol. in-8° (18.8 × 12), 253 p. Prix : fr. 3,50.

Le Puisson, c'est le nom d'une ferme au pays de Nivelles. En exploitant patriarcalement ce modeste domaine, les Lison, de père en fils, ont trouvé l'aisance sans prétention qui convenait à leur saine et simple conception de l'existence.

Mais le dernier fermier de la dynastie cultive la terre sans enthousiasme. Estimant, pour maintes raisons, que le travail des champs a cessé d'être fructueux comme autrefois, il a rêvé pour son fils des destins plus reluisants. L'enfant a fait des études. C'est un fort en thème. Il a récolté moult lauriers au collège, et, grâce à l'appui d'un parent influent, voici qu'il obtient un emploi au ministère des finances.

Il deviendra donc bureaucrate. C'est d'ailleurs un garçon sérieux et vaillant, une nature sincère et droite qui entend conquérir ses grades à force d'efforts, et répugne aux palinodies de l'arrivisme. Dans le cadre qu'il s'est choisi, il aspire à faire œuvre utile, car il est candidement convaincu de la nécessité du rouage qu'il représente dans le mécanisme social.

Il s'installe à la ville, et vit d'abord dans l'enthousiasme de la capitale et de ses prestiges. Mais il observe, il réfléchit, et ses illusions tombent une à une. Au bureau, il voit fleurir autour de lui la routine, l'injustice et l'envie. Les êtres consciencieux sont l'exception. Il constate que les meilleurs, les plus estimables d'entre ses chefs, ceux qu'il rêve d'égaliser, mènent une vie médiocre et restreinte, ridiculement soumise au souci du décorum.

Cependant, il lui faut longtemps pour se décider au « retour à la terre » bien qu'il ne respire largement que dans la calme atmosphère du paysage natal, et qu'il ait la certitude de trouver — à la ferme de la Tilleraye, voisine du Puisson — en une franche et fraîche jeune fille, la compagne qu'il faut au rural qu'il n'a cessé d'être.

De son riant et loyal pays, il croit apprécier les qualités et les défauts. Il faut toutefois le séjour au Puisson de son ami et collègue Framont, qui lui en détaille le charme profond, pour le lui faire aimer plus consciemment. Un jour vient enfin où le déraciné comprend que la raison et le sentiment lui commandent de reprendre racine, où, narguant les fallacieuses séductions de l'avenir entrevu dans la carrière urbaine, l'aspirant « fonctionnaire supérieur » renonce aux pompes futures de l'uniforme et du ruban rouge, pour devenir un humble fermier comme ses ancêtres. Son destin s'éclaire à ses yeux à l'instant où, son père succombant à la maladie, il se voit chef de la maisonnée et dépositaire de l'héritage que le labeur de sa race a fait fructifier.

Voilà, certes, une intrigue fort simple, en sa sobriété. L'élément romanesque en est délibérément exclu, et les épisodes où le sentiment trouve